

Mairie de PLELAUFF

N°8

SEANCE DU MARDI 11 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 septembre 2018 à 20h00, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Éric CHARROY, Mme Laurence BLANCHARD, M Michel LE GALLO, M Alain KERBIRIOU, Mme Françoise CAUDAL-LE BARS, M Ludovic L'HOPITAL, M Gilles LE GALL

ABSENTS : M Stéphane MORZADEC (procuration à Gilles LE GALL, M Maximilien LE FEUR (procuration à Eric CHARROY), M Michel MENGUY (procuration à Louise-Anne LE GAC), Mme Nathalie KERVERN (procuration à Bernard ROHOU), Mme Christelle CHEVANCE, Mme Kate HUSBAND.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Louise-Anne LE GAC

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 9
- votants : 9+ 4 procurations

Ordre du Jour :

- 1) *Echange terrain Coat-Rivalan*
- 2) *Vente terrains à Kerzamoël*
- 3) *Élagage et Eparrage des routes communales*
- 4) *Programme voirie*
- 5) *Travaux forestiers dans les plantations communales*
- 6) *Aménagement du bas du bourg* : demande de subvention, actualisation du prévisionnel, devis pour équipements
- 7) *Contrat d'assurances : comparaison des propositions*
- 8) *Synthèse du traitement des déchets de la CCKB*
- 9) *Information sur travaux d'assainissement à la Lande de Gouarec*
- 10) *Repas des aînés*
- 11) *Questions diverses*
 - Course ECR
 - Carrefour Bout du Pont

La séance est ouverte à 20h00

Le Maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour qui lui a été transmis, le point suivant « échange de terrains à Coat Rivallan »

Pas d'objection, ces points sont donc rajoutés à l'ordre du jour.

01-11092018 – Echange de terrains à Coat-Rivallan

Le Maire expose, à l'assemblée, la demande de M Laurent LE CALVEZ, concernant un chemin communal N°58 de Coat-Rivallan.

En effet, le tracé actuel du chemin passe devant sa maison et il souhaiterait le faire passer à l'arrière, par les parcelles WM 18-19 et 20.

La parcelle WM N°20 appartient à M Stéphane RIO qui donne son accord pour le passage du nouveau chemin via son terrain.

M Laurent LE CALVEZ prend en charge les frais de géomètre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de donner son accord pour le nouveau tracé du chemin communal N°58

Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

02-11092018– Vente de terrains à Kerzamoël

Monsieur le Maire expose le dossier de la vente du **chemin rural N°88** à Kerzamoël.

Pour rappel, ce chemin rural, appendice du chemin N° 9, était déjà englobé dans la parcelle WS 78 propriété de l'EARL Prigent. La procédure de cession, enquête publique et modification du parcellaire cadastral, étant terminée, il est possible de procéder à la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le prix de vente du mètre carré à 0.13€ soit 116.48€ pour une superficie de 896m², auquel s'ajoute la vacation d'un montant de 80.08€ de Monsieur Le Commissaire enquêteur soit un total de 196.56€

DECIDE la vente du chemin rural N° 88 à EARL Prigent de Kerzamoël au prix susvisé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette vente ;

DIT que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

Monsieur le Maire expose la vente de **terrains WS N°49-57-60**

Les parcelles sises à Kerzamoël, cadastrées WS N°49-57 et 60, présumées "terrains sans maîtres", ont fait l'objet d'une procédure afin d'être incorporées au domaine communal. La procédure étant terminée, la commune peut procéder à la vente de ces terrains.

L'EARL Prigent s'est porté acquéreur de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE à l'unanimité

Article 1^{er} : de procéder à la vente des parcelles WS 49-57-60 d'une superficie de 3ha 48a83ca à L'EARL Prigent au prix de 1000€/ha, prix conseillé par la SAFER, soit la somme de 3548€

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à cette vente

03-11092018 – Travaux d'élagage et d'éparrage sur les routes communales

M Le Maire explique au conseil municipal, qu'une partie des routes communales sont prévues dans le programme voirie 2018 mais qu'en amont il y a lieu de procéder à des travaux d'élagage, de broyage et d'éparrage.

Plusieurs devis sont présentés à l'assemblée :

| Entreprise | Temps | Tarif horaire | Pris HT |
|-----------------------------|-------------------|----------------------|----------------|
| Jordan CAILLEBOT | 38.50h | 60€ | 2310€ |
| ETA Belliot | Non communiqué | Non communiqué | 1800€ |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et une abstention,

- DECIDE de valider les devis de l'entreprise de Jordan CAILLEBOT
- 2 310€ HT pour l'éparrage des routes communales
- 73€ HT pour l'élagage

04-11092018 – Programme voirie 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que lors de la réunion du 5 juin dernier, l'entreprise EIFFAGE avait été retenue pour réaliser les travaux de réfection de la voirie.

La Rue Traversière qui figurait dans ce programme sera aussi concernée par une extension du réseau d'assainissement en 2019. Aussi après en avoir délibéré, le conseil municipal propose de remplacer ce point du programme par la réfection des routes de Keraudic VC N° sur 70ml et Kerauter VC N° sur 75ml et valide le devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 35 692.95€ HT soit 42 831.54€ TTC

05-11092018 – Travaux forestiers dans les plantations communales

M le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité, après avis favorable de la commission Travaux, Monsieur Laurent Le Mercier, expert forestier, pour un diagnostic des parcelles boisées que possède la commune.

Après visite des dites-parcelles, Monsieur Le Mercier conseille :

- **Parcelle WA 51 - Kerauter – Surface 0,0320 ha** : Coupe rase de la parcelle avec éventuellement replantation à partir de quelques essences d'ornement
- **Parcelle ZH 74** : éclaircie résineuse
- **Parcelle WR 17 – Le Bourg – Surface 2,8696 ha et Parcelle WS 51 – Bordure ruisseau - Surface 0,5480 ha** : marquage sélectif des tiges (250 € HT / ha) dans la perspective d'une coupe d'amélioration

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions de Monsieur Le Mercier

06-11092018 – Aménagement du bas du Bourg

Le Maire informe le Conseil de l'entretien qu'il y a eu avec Mme Uriel LE BIGOT du Pays COB pour le projet Aménagement touristique.

Le maire présente le plan de financement du projet qui comprend les aménagements aux étangs du Guéné et le bâtiment du bas du Bourg.

Le projet comporte entre autre la réalisation d'un linéaire de randonnée du Bourg aux étangs du Guéné pour un montant de 20 000€, réalisation qu'il sera difficile de mener à bien au vu des contraintes du calendrier et qu'il serait souhaitable de retirer du dit projet.

Des devis, en attente, notamment des tables de pique-nique, des poubelles et des lisses à chevaux, permettent cependant de présenter le plan de financement suivant :

| DEPENSES prévisionnelles | | Recettes | | |
|---|----------------|---|--------------|--------|
| Description des postes de dépenses | Montant | Financeurs | | |
| Gros œuvre et enduits | 22433 | Région Contrat partenariat Investissement immobilier | 13730 | 15,8% |
| Charpente | 3722 | | | |
| Couverture | 3258 | | | |
| Menuiseries intérieures et extérieures | 3000 | Etat réserve parlementaire | 6800 | 7,8% |
| Carrelage et Faïence | 2889 | | | |
| Electricité | 2081 | Financier Privé | 7965 | 9,1% |
| Plomberie et sanitaires | 6000 | Etat DETR | 20145 | 23,22% |
| Abris Pique-nique et tables | 8000 | Région Contrat partenariat Equipements | 7400 | 8,5% |
| Poubelles | 1500 | | | |
| Création de 4 postes pêche avec pontons | 17344 | Département | 8715 | 10% |
| Zones de stationnement | 7500 | CCKB | 4298 | 4,9% |
| Parkings à vélo | 1500 | Autofinancement | 17675 | 20% |
| Lisses à chevaux | 1500 | | | |
| Panneaux informatifs | 6000 | | | |
| TOTAL HT | 86728 | | 86728 | |

Après en avoir délibéré, le conseil :

APPROUVE le nouveau plan de financement du projet

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs au projet

07-11092018 – Contrat d'assurances

Le Maire informe le Conseil que Groupama assure les biens de la commune.

A titre de comparaison, une demande de devis auprès de plusieurs assureurs a été faite :

| Assureur | CRCA | Axa | Groupama |
|---------------------------|-------------|----------------|-----------------|
| Biens mobiliers | 4 228.30€ | 3 345.34€ | 3 650.02€ |
| Remorque | 121.18€ | 90€ | 104.59€ |
| Tondeuse | 89€ | 170€ | 173.94 |
| Camion | 549€ | 643€ | 476.44€ |
| Fourgon | 283.83€ | 400€ | 352.42€ |
| Tracteur | 197€ | 296.59€ | 469.09€ |
| Mission Collective | 346.49 | Non communiqué | 490.23€ |
| Divers | 13.91€ | / | / |
| TOTAL | 5 828.71€ | 4 944.93€ | 5 716.73€ |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide retenir la proposition de GROUPAMA.

08-11092018 – Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur Eric CHARROY présente la synthèse 2017 de la CCKB sur le traitement des déchets sur le territoire.

Globalement, les chiffres sont moins bons que l'année passée.

L'année 2017 est marquée par une hausse du ratio total de déchets ménagers de 82kg/an/hab.

Ce qui a pour conséquence une augmentation du tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté de 131 tonnes.

L'impact financier de ces mauvais chiffres n'en est pas atteint, puisque les dépenses de services ont augmenté de 4 à 6%, en contrepartie, les recettes ont progressé de 3%

09-11092018 – Assainissement La Lande de Gouarec

M Le Maire explique qu'une maison située 20 Route de Pontivy, est sur le point d'être vendue.

Lors de vente de maison, le contrôle de raccordement au réseau doit être effectué s'il concerne l'assainissement collectif.

Lors du contrôle réalisé, il est apparu que cette maison n'était pas reliée au nouveau réseau d'assainissement de la Lande de Gouarec et que la responsabilité de la mairie pouvait être engagée.

Une entreprise est donc intervenue pour réaliser ce raccordement.

Cette même entreprise a réalisé en même temps, le raccordement du futur point d'eau du bas du bourg.

Questions diverses

Repas des aînés : le repas a lieu le samedi 22 septembre, 139 invitations ont été envoyées. Le restaurant retenu est "la Récréée des Papilles" de Corlay.

Eclairage jeux de boules : une réflexion est faite pour déplacer le projecteur du terrain de foot aux jeux de boules, afin d'éclairer les allées lorsque les concours qui se terminent tardivement.

Marquage au sol : le service technique sera en charge de refaire le marquage au sol au bourg et au Bout du Pont.

Le cédez-le-passage du Bout du Pont serait à transformer en "stop", car la circulation est dangereuse.

Jardinières du Bout du Pont : pour plus de sécurité et un déplacement plus facile, les jardinières du Bout du Pont seraient à déplacer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

| | |
|---------------------------------|----------------|
| <i>Bernard ROHOU</i> | |
| <i>Louise-Anne LE GAC</i> | |
| <i>Éric CHARROY</i> | |
| <i>Laurence BLANCHARD</i> | |
| <i>Françoise CAUDAL-LE BARS</i> | |
| <i>Christelle CHEVANCE</i> | <i>Absente</i> |
| <i>Kate HUSBAND</i> | <i>Absente</i> |
| <i>Alain KERBIRIOU</i> | |
| <i>Nathalie KERVERN</i> | <i>Absente</i> |
| <i>Maximilien LE FEUR</i> | <i>Absent</i> |
| <i>Gilles LE GALL</i> | |
| <i>Michel LE GALLO</i> | |
| <i>Ludovic L'HOPITAL</i> | |
| <i>Michel MENGUY</i> | <i>Absent</i> |
| <i>Stéphane MORZADEC</i> | <i>Absent</i> |